

Développement Social des Quartiers Palente/Les Orchamps - Programme 1992 - Réaffectation d'une subvention du Conseil Régional

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin de faciliter sur les quartiers de Palente/Les Orchamps l'accès de jeunes et d'adultes en difficulté à des dispositifs de formation adéquate et/ou à des mesures facilitant l'emploi, un demi-poste de correspondant Emploi/Formation a été mis en place par la Mission Locale de Besançon.

Cette opération dont le coût global est de 100 000 F est financée par l'État à hauteur de 37 500 F, par la Ville de Besançon pour 25 000 F, et par le Conseil Régional pour 37 500 F.

Au cours de la réunion de son bureau le 3 février 1992, le Conseil Régional de Franche-Comté que nous remercions, a donné son accord pour financer 37 500 F pour cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à effectuer l'encaissement d'une subvention de 37 500 F,
- inscrire en recettes cette somme de 37 500 F sur le chapitre 961.0.7372 code service 47020,
- inscrire en dépenses une somme de 37 500 F sur le chapitre 961.0.657 code service 47020,
- attribuer une subvention exceptionnelle de 37 500 F à la Mission Locale de Besançon.

La dépense, soit 37 500 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 961.0.657 code service 46020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.